



Association française contre les myopathies (AFM), association régie par la loi du 1er juillet 1901, reconnue d'utilité publique, dont le siège social est situé à Paris : AFM - Institut de Myologie, 47-83 boulevard de l'Hôpital, 75651 Paris Cedex 13

Prospectus d'appel public à la générosité

Mis à la disposition des professionnels de la Bourse et de la Finance à l'occasion de l'émission d'Actions à But Caritatif dans le cadre du Téléthon de la Bourse et de la Finance 2009



Fin de la période d'émission : 4 décembre 2009 à 17h



ATTENTION - Ces Actions à But Caritatif sont émises dans le cadre du Téléthon de la Bourse et de la Finance avec pour seul objectif la collecte de fonds destinés au Téléthon de la Bourse et de la Finance 2009. En particulier, ces produits sont destinés à être placés, en France, auprès des personnes morales de la communauté financière, c'est-à-dire les établissements de crédit, les prestataires de service d'investissement, les compagnies d'assurances ou leurs fournisseurs, sans limitation particulière. L'Autorité des marchés financiers n'a pas procédé à ses diligences habituelles de vérification : cette opération ne constituant pas une offre au public ou une admission aux négociations sur un marché réglementé de titres financiers, l'Autorité des marchés financiers n'a pas vérifié si le prospectus est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes. L'Autorité des marchés financiers s'associe néanmoins volontiers à cette opération caritative.

Chefs de file et organisateurs 2009



Co-Chefs de file



Partenaires caritatifs



Partenaires presse



Partenaires logistiques



RESUME DU PROSPECTUS

But de l'émission

L'objectif de la présente émission, réalisée dans le cadre du Téléthon de la Bourse et de la Finance, est de mobiliser à nouveau les membres de la communauté financière française autour d'une action de solidarité originale au profit de l'Association Française contre les Myopathies (« AFM »). Votre don à l'AFM dans le cadre de l'appel public à la générosité du Téléthon de la Bourse et de la Finance contribuera aux ressources du Téléthon. Cet appel public à la générosité du Téléthon de la Bourse et de la Finance prend la forme d'une émission d'Actions à But Caritatif (« ABC »). Depuis la création du Téléthon de la Bourse et de la Finance en 2003, 2,8 millions d'euros ont été collectés au bénéfice de l'AFM.

Informations sur les ABC

L'ABC est un titre qui atteste d'un don caritatif à l'AFM. Les ABC ne constituent pas des valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. Ils ne sont pas assimilés à des instruments financiers négociables et ne sont pas cessibles.

Les donateurs bénéficieront des avantages suivants :

- une réduction d'impôt égale à 60% du don pour les personnes morales et 66% pour les personnes physiques ;
- une publication de leur nom dans le cadre du plan de communication du Téléthon de la Bourse et de la Finance.

La valeur nominale unitaire d'une ABC est fixée à 10 euros. Les donateurs ont la possibilité de souscrire à plusieurs ABC émis à leur valeur nominale unitaire, payable en une seule fois à la date de règlement des ABC. Les ABC seront identifiées sous le code ISIN FRO010034454, mnémonique TEL09.

Conditions de l'émission

Les ABC feront l'objet d'un placement durant la période de donation auprès des institutions membres de la communauté française financière et boursière ainsi qu'à leurs salariés.

Le produit de l'émission correspondra au nombre d'ABC souscrites à l'issue de la période de souscription, multiplié par leur valeur nominale unitaire de 10 euros. Aucun seuil ni plafond n'est fixé quant au nombre d'ABC à émettre. Pour mémoire, la collecte des dons en 2008 s'est élevée à 406.500 euros.

Les demandes de souscription des Donateurs personnes physiques seront reçues jusqu'au 4 décembre 2009 à 17 heures (la « Période de donation des Salariés ») et devront être adressées aux établissements dont dépendent les salariés, qui assureront la centralisation de leurs dons.

Les demandes de souscription des Donateurs personnes morales seront reçues jusqu'au 4 décembre 2009 à 17 heures (la « Période de donation des Institutionnels ») et devront être adressées à NYSE Euronext, qui assurera la centralisation des dons.

Les donateurs sont invités à libérer leur promesse de don au plus tard le 18 décembre 2009 (la « Date de règlement »).

Calendrier indicatif

25 novembre 2009

25 novembre 2009

25 novembre 2009

4 décembre à 17h 2009

4 décembre à 17h 2009

4 décembre 2009

10 décembre 2009

18 décembre 2009

Début mars 2010

Annnonce de l'émission

Mise à disposition du prospectus

Avis NYSE Euronext

Fin de la Période de donation des Salariés

Fin de la Période de donation des Institutionnels

Résultat provisoire de l'émission

Résultat définitif de l'émission

Date de règlement

Remise du reçu fiscal

SOMMAIRE

1	Renseignements relatifs à l'émission	2
1.1	But de l'émission.....	2
1.2	Structure de l'émission.....	3
2	Informations sur les Actions à But Caritatif.....	4
2.1	Caractéristiques des ABC.....	4
2.2	Droits attachés aux ABC.....	4
2.3	Obligation attachée aux ABC.....	4
2.4	Montant nominal des ABC.....	4
2.5	Fiscalité attachée aux ABC	4
2.5.1	Fiscalité des Donateurs Institutionnels (personnes morales)	4
2.5.2	Fiscalité des Donateurs Salariés (personnes physiques)	4
2.6	Identifiant NYSE Euronext	4
3	Conditions de l'émission.....	5
3.1	Placement	5
3.2	Organismes financiers chargés du placement	5
3.2.1	Les Chefs de file et organisateurs	5
3.2.2	Les Partenaires	5
3.3	Produit de l'émission.....	5
3.4	Origines des dons	5
3.4.1	La course du Téléthon de la Bourse et de la Finance.....	5
3.4.2	Défis sportifs	6
3.4.3	Autres exemples	6
3.4.4	Autres Participations financières.....	6
3.5	Période et procédure de donation	6
3.5.1	Donateurs Institutionnels.....	6
3.5.2	Donateurs Salariés.....	6
3.6	Date de règlement des ABC	7
3.7	Versements des fonds et modalités de délivrances de ABC	7
3.7.1	Donateurs Institutionnels.....	7
3.7.2	Donateurs Salariés.....	7
3.7.3	Divers	7
3.8	Publication des résultats de l'émission.....	8
4	Informations relatives à l'AFM et au Téléthon	9
4.1	L'AFM	9
4.1.1	Missions	9
4.1.2	Les maladies neuromusculaires.....	9
4.1.3	Réalisations	9
4.2	Le Téléthon	10
4.2.1	Définition	10
4.2.2	Un événement médiatique unique	11
4.2.3	Le Téléthon 2008 en chiffres	11
4.2.4	Le Téléthon 2008 en actions	11
4.2.5	Nouveaux projets 2009 à Paris.....	11
4.2.6	Le Téléthon de la Bourse et de la Finance	11
4.2.7	Utilisation des dons	12
4.3	Coordonnées de l'AFM.....	13
5	Annexes.....	14

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION

1.1 But de l'émission

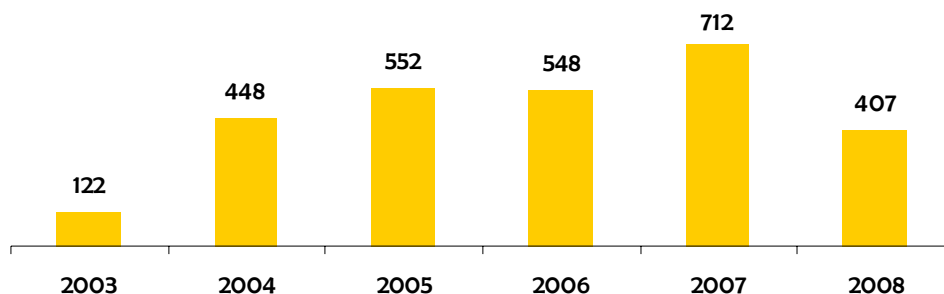
L'objectif de la présente émission, réalisée dans le cadre du Téléthon de la Bourse et de la Finance, est de mobiliser à nouveau les membres de la communauté financière française autour d'une action de solidarité originale au profit de l'Association Française contre les Myopathies.

Les maladies rares et les maladies génétiques nous concernent tous. Il existe en effet 6.000 à 8.000 maladies rares dont 200 maladies neuromusculaires. Elles touchent 4% à 6% de la population, soit 3 millions de Français et 25 à 30 millions d'Européens.

Depuis 1958, l'AFM mène un combat sans relâche s'articulant autour de ses deux missions : guérir les maladies neuromusculaires et réduire le handicap qu'elles provoquent autour de quatre axes prioritaires : le développement des thérapeutiques, les actions vers les familles, la myologie et la revendication.

Le Téléthon, organisé chaque année depuis 23 ans, représente la principale source de financement de l'AFM. Son véhicule d'appel public à la générosité du Téléthon de la Bourse et de la Finance a vu le jour en 2003 avec l'introduction en bourse d'une œuvre d'art (un tableau), représentée par des Actions à But Caritatif. Cette opération financière a été suivie de 2003 à 2008 par des augmentations de capital annuelles. Cette première française et mondiale d'un appel public à la générosité a permis de lever depuis sa création en 2003 un total de 2,8 millions d'euros.

Evolution des dons collectés par le Téléthon de la Bourse et de la Finance (k€)



Source : AFM

Votre don à l'AFM dans le cadre de l'appel public à la générosité du Téléthon de la Bourse et de la Finance contribuera aux ressources du Téléthon et permettra :

- aux chercheurs de trouver de nouvelles thérapies qui, au-delà des maladies rares, bénéficieront au plus grand nombre ;
- de soutenir tous ceux qui, atteints de maladies pour l'instant incurables, luttent pour la vie et œuvrent pour que les malades soient reconnus comme des citoyens à part entière ;
- de lutter sur tous les fronts, médical, social et politique pour que les efforts engagés en faveur des maladies rares soient poursuivis.

En effet, parce que la maladie est au cœur du combat, l'AFM finance :

- un réseau de 75 consultations médicales spécialisées : diagnostic, prise en charge médicale et conseil génétique ;
- des études cliniques pour renforcer la prise en charge des malades : cardiologie, orthopédie, appareil respiratoire, suivi psychologique, kinésithérapie, douleur, nutrition ;
- un centre d'expertise sur le muscle unique en Europe : l'Institut de Myologie, à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière ;
- un réseau de « techniciens d'insertion » : des professionnels pour accompagner les familles au quotidien (scolarité, aménagement du logement, aides techniques).

Dans une conjoncture économique difficile qui a impacté l'image et les résultats de la communauté financière, notre mobilisation symbolise plus que jamais notre solidarité et notre générosité.

1.2 Structure de l'émission

Initiée et mise en place en 2003 par des banquiers bénévoles, cette opération consiste en une émission caritative exceptionnelle, destinée à faire appel à la générosité des acteurs du monde de la finance.

Dans le but de mobiliser au mieux l'ensemble de la communauté financière, un groupe d'institutions a formé un syndicat de placement constitué d'un collectif de banques, de compagnies d'assurance et de cabinets d'avocats d'affaires.

Cet appel public à la générosité du Téléthon de la Bourse et de la Finance prend la forme d'une émission d'Actions à But Caritatif. Ces ABC sont proposées aux institutions membres de la communauté française financière et boursière (les « Donateurs Institutionnels ») ainsi qu'à leurs salariés (les « Donateurs Salariés »). La souscription des ABC matérialise leur promesse de dons. Cette promesse aura différentes origines selon le processus de formation des dons choisi dans chaque institution. Les dons pourront être faits soit par une souscription directe soit résulter d'activités parrainées par les institutions comme, à titre d'illustration, la participation à la course du Téléthon de la Bourse de la Finance (cf. § 3.4.1). Chaque Donateur reste cependant libre d'imaginer le processus qui lui convient le mieux.

La présente émission est dirigée cette année par la Banque Neuflyze OBC, coordinateur de l'offre.

2 INFORMATIONS SUR LES ACTIONS A BUT CARITATIF

2.1 Caractéristiques des ABC

L'ABC est un titre qui atteste d'un don caritatif à l'AFM. Les détenteurs d'ABC sont des donateurs auprès de l'AFM (les « Donateurs »).

Les ABC ne sont pas assimilées à des valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. Elles ne représentent pas des instruments financiers négociables et ne sont pas cessibles.

2.2 Droits attachés aux ABC

Les Donateurs bénéficieront des avantages suivants :

- une réduction d'impôt égale à 60% du don pour les personnes morales (cf. § 2.5.1) et 66% du don pour les personnes physiques (cf. § 2.5.2) ;
- pour les Donateur personnes morales une publication de leur nom dans le cadre du plan de communication du Téléthon de la Bourse et de la Finance.

2.3 Obligation attachée aux ABC

Les Donateurs devront libérer leur promesse de don par virement à l'ordre de l'AFM (cf. § 3.7.1 et 3.7.2) à la Date de règlement.

2.4 Montant nominal des ABC

La valeur nominale unitaire d'une ABC est fixée à 10 euros. Les Donateurs ont la possibilité de souscrire à plusieurs ABC émises à leur valeur nominale unitaire, payable en une seule fois à la Date de règlement des ABC.

2.5 Fiscalité attachée aux ABC

Les Donateurs sont invités à se rapprocher de leurs propres conseils fiscaux pour se faire confirmer le régime applicable à la souscription des ABC.

2.5.1 Fiscalité des Donateurs Institutionnels (personnes morales)

A titre indicatif, il est mentionné que le produit total de l'émission d'ABC étant versé à l'AFM (association reconnue d'utilité publique), les dons effectués par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60 % de leur montant pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires hors taxes.

2.5.2 Fiscalité des Donateurs Salariés (personnes physiques)

Pour les personnes physiques, les dons donnent droit à une réduction d'impôt égale à 66% du montant des sommes versées retenues dans la limite de 20% du revenu imposable. Pas de réduction au titre de l'ISF.

2.6 Identifiant NYSE Euronext

Les ABC seront identifiées sous le code ISIN FRO010034454, mnémonique TEL09.

3 CONDITIONS DE L'EMISSION

3.1 Placement

Les ABC feront l'objet d'un placement durant la Période de donation auprès des institutions membres de la communauté française financière et boursière : banques, assurances, investisseurs institutionnels, avocats et partenaires du secteur financier (agences de communication spécialisées, services informatiques, imprimeurs, ...), ainsi que leurs salariés.

3.2 Organismes financiers chargés du placement

De nombreuses entreprises sont partenaires de cette opération caritative, soit en contribuant en nom propre aux dons et en promouvant le placement des ABC auprès de leurs réseaux de contacts et salariés (les « Chefs de file »), soit en participant activement aux différentes phases de l'émission (les « Partenaires »).

3.2.1 Les Chefs de file et organisateurs

- Chef de file et organisateurs : Neuflyze OBC, Caisse des Dépôts et Consignations, CNP, Natixis
- Co-chefs de file : La Banque Postale, Calyon, HSBC, Lovells, Société Générale, BNP Paribas, RBS

3.2.2 Les Partenaires

AMF, NYSE Euronext, l'AFIC, Orange Business Service, Groupama, Groupe UFG, Euroclear, CPR Asset Management, Linklaters, 123 Venture, Banco Espirito Santo, Field Fisher Waterhouse, Bellot Mullenbach et Associés, Jonesday, Labrador, L'Agefi, Boursorama, La Tribune, Option Finance, Algeco, Valrhona, Sodexo Prestige, Club des Jeunes Financiers, Nespresso, le Louvre, Aktuel, Brunet Tentes ...

3.3 Produit de l'émission

Le produit de l'émission correspondra au nombre d'ABC souscrites à l'issue de la période de souscription, multiplié par leur valeur nominale unitaire de 10 euros. Aucun plafond n'est fixé quant au nombre d'ABC à émettre. Depuis 2003, 2.787.600 euros ont été collectés auprès de 70 Donateurs.

3.4 Origines des dons

La souscription des ABC matérialise la promesse de dons faite par chaque Donateur Institutionnel et chaque Donateur Salarié. Cette promesse aura différentes origines selon le processus de formation des dons choisi par chaque Donateur. A titre d'illustration, nous donnons quelques exemples d'origines de dons. Chaque Donateur reste cependant libre d'imaginer le processus qui lui convient le mieux, qui peut être différent de ceux présentés ci-après.

3.4.1 La course du Téléthon de la Bourse et de la Finance

Cette année, la course qui depuis 20 ans s'effectuait autour du Palais Brogniard, s'ouvre largement au grand public, et se déroulera pendant 24H au sein même du Jardin de Tuileries.

Vendredi 4 décembre à 18h, Mr. Jouyet, Président de l'AMF, et les principaux partenaires lanceront tous ensemble le défi sportif, symbole de la mobilisation de la communauté financière. Jusqu'au lendemain 18h, équipes, salariés et toute personne voulant se joindre à cette manifestation courront autour de la fontaine. Chaque tour fait 500M.

3.4.2 Défis sportifs

Cette année, les Sapeurs Pompiers du Domaine des Tuileries se joignent à la manifestation à travers 2 défis sportifs :

- battre le record du monde de tractions (à suivre samedi 5 décembre dans l'après midi dans le Jardin des Tuileries).
- Relier par équipe de 2, en courant, Lens et le Jardin des Tuileries. Les coureurs arrivant de Lens, se joindront à la Course du Téléthon de la Bourse et de la Finance dans l'après midi du samedi.

3.4.3 Autres exemples

Collecte auprès des salariés des institutions partenaires, et abondement de l'entreprise, tombola, vente aux enchères...

3.4.4 Autres Participations financières

Cette année un village Téléthon sera installé sur la Place de la Concorde, à l'entrée du Jardin des Tuileries : possibilité d'y acheter des peluches, autres objets dont le produit de la vente sera entièrement reversée au Téléthon.

Tout coureur ou marcheur pourra également participer à la course et à collecte en reversant un montant minimum de 2 euros. Une petite collation lui sera offerte.

3.5 Période et procédure de donation

3.5.1 Donateurs Institutionnels

Les demandes de souscription des Donateurs personnes morales seront reçues jusqu'au 4 décembre 2009 à 17 heures (la « Période de donation des Institutionnels») et devront être adressées à NYSE Euronext, qui assurera la centralisation des dons. Les Donateurs institutionnels sont invités à remplir le bordereau de souscription joint en annexe I-1 et le transmettre à NYSE Euronext par mail (telethon2009@nyx.com). Le montant minimum de chaque don pour les Donateurs Institutionnels est fixé à 1.000 euros, correspondant à une souscription minimale de 100 ABC.

3.5.2 Donateurs Salariés

Les demandes de souscription des Donateurs personnes physiques seront reçues jusqu'au 4 décembre 2009 à 17 heures (la « Période de donation des Salariés»).

Dans le cas où l'établissement financier organise une collecte auprès de ses salariés :

Les demandes de souscription sont à adresser à un coordinateur nommé en interne. Les Donateurs Salariés sont invités à déposer leur ABC (annexe I-2) mentionnant le montant total souscrit dans une urne mise en place à cet effet. Le montant minimum de chaque don pour les Donateurs Salariés est fixé à 10 euros, correspondant à une souscription minimale de 1 ABC.

Le montant global des demandes de souscription des Donateurs Salariés sera ensuite transmis par le coordinateur de chaque employeur le 4 décembre 2009 avant 17h à NYSE Euronext. Ceux-ci sont invités à remplir le bordereau de transmission joint en annexe I-3 et le transmettre à NYSE Euronext par mail (telethon2009@nyx.com).

Dans le cas où l'établissement financier n'organise pas de collecte auprès de ses salariés :

Les donateurs salariés pourront faire un don de manière individuelle, dans le cas où il n'y ait pas de souscription collective organisée par leur établissement, via le blog du Téléthon de la Bourse et de la Finance, à l'adresse suivante :

www.telethon-bourse-finance.fr

3.6 Date de règlement des ABC

Les Donateurs sont invités à libérer leur promesse de don au plus tard le 18 décembre 2009 (la « Date de règlement »).

3.7 Versements des fonds et modalités de délivrances de ABC

3.7.1 Donateurs Institutionnels

Les Donateurs Institutionnels sont invités à transmettre à l'AFM le bordereau de règlement joint en annexe II-1 et à envoyer leur fonds par virement sur le compte suivant de l'AFM au plus tard le jour de la Date de règlement.

Code banque.....	30004
Code guichet.....	00810
N° de compte.....	00010026464
Clé.....	46

IBAN : FR76 3000 4008 1000 0100 2646 446

Conformément au bordereau de règlement, le virement devra porter le n° d'identifiant P 065D09 dans son libellé et devra être suivi de la raison sociale du Donateur.

3.7.2 Donateurs Salariés

Les Donateurs Salariés ayant participé via leur employeur sont invités à transmettre à l'AFM le bordereau de règlement joint en annexe II-2 et à envoyer leur don :

- par chèque à l'ordre de l'AFM-Téléthon ;
- ou virement sur le compte suivant de l'AFM au plus tard le jour de la Date de règlement.

Code banque.....	30004
Code guichet.....	00810
N° de compte.....	00010026464
Clé.....	46

IBAN : FR76 3000 4008 1000 0100 2646 446

Conformément au bordereau de règlement, le virement ou le chèque (au dos) devra porter le n° d'identifiant P 065D09 dans son libellé et devra être suivi des nom et prénom du Donateur.

3.7.3 Divers

L'AFM pourra, recevoir des dons sous la forme d'actions cotées sur un marché réglementé, dont la liquidité devra être suffisante pour pouvoir être cédées par l'AFM à moindre coût. La recevabilité de cette nature de don reste à la libre appréciation de l'AFM.

S'agissant d'une opération de dons caritatifs, il ne sera pas délivré de valeur mobilière en contrepartie du versement des fonds.

3.8 Publication des résultats de l'émission

Le montant global des dons sera disponible tous les jours à 15 heures, pendant la Période de donation sur le site Internet de NYSE Euronext. Sa première communication est prévue dès le 4 décembre 2009, sous le code ISIN FR0010034454, mnémonique TEL09.

Le résultat définitif de l'émission des ABC sera publié par NYSE Euronext le 10 décembre.

Calendrier indicatif de l'émission

25 novembre 2009	Annonce de l'émission
25 novembre 2009	Mise à disposition du prospectus
25 novembre 2009	Avis NYSE Euronext
4 décembre à 17h 2009	Fin de la Période de donation des Salariés
4 décembre à 17h 2009	Fin de la Période de donation des Institutionnels
4 décembre 2009	Résultat provisoire de l'émission
10 décembre 2009	Résultat définitif de l'émission
19 décembre 2009	Date de règlement
Début mars 2010	Remise du reçu fiscal

4 INFORMATIONS RELATIVES A L'AFM ET AU TELETHON

4.1 L'AFM

4.1.1 Missions

Créée en 1958 par des malades et parents de malades, reconnue d'utilité publique en 1976, l'Association Française contre les Myopathies vise l'objectif de vaincre les maladies neuromusculaires, des maladies qui tuent muscle après muscle. Pour cela, elle s'est fixée une triple mission :

- guérir les maladies neuromusculaires ;
- aider à réduire le handicap qu'elles provoquent ;
- communiquer sur ces maladies.

4.1.2 Les maladies neuromusculaires

Les maladies neuromusculaires sont nombreuses (plus de 200 maladies différentes) et quasiment toutes d'origine génétique. Ces maladies concernent aussi bien les enfants que les adultes. Ce sont des maladies du muscle ou de son innervation motrice (atteinte de l'unité motrice). Il en résulte une atteinte de la fonction motrice (bouger, respirer et tout geste qui se fait grâce aux muscles). Certaines maladies neuromusculaires sont d'une extrême gravité, d'autres permettent une vie quasi-normale. Elles sont d'expressions variables : les symptômes, pour un même diagnostic, peuvent varier d'une personne à l'autre.

4.1.3 Réalisations

L'AFM est engagée sur la voie du médicament avec 30 essais thérapeutiques sur l'homme concernant 30 maladies rares différentes (maladies neuromusculaires, maladies du sang, de la peau, de la vision, déficits immunitaires et une maladie « courante », l'infarctus du myocarde). La recherche est au cœur de son combat :

- 400 programmes/an de recherche fondamentale et clinique ;
- 130 projets de recherche spécifique « maladies rares » ;
- 34 essais thérapeutiques en cours portant sur 29 maladies concernées ;
- des équipes et des laboratoires publics de recherche associés (Inserm, CNRS, AP-HP) ;
- un 1er succès de thérapie génique concernant le déficit immunitaire ADA-SCID : 9 enfants traités avec succès depuis 2001 et une autorisation de mise sur le marché en cours.

Les principales réalisations de l'AFM sont liées aux caractéristiques des maladies neuromusculaires.

i) Des maladies qui touchent le muscle et le neurone.

L'AFM s'attache à faire exister la myologie (science et médecine du muscle) en tant que discipline à part entière au même titre que la cardiologie ou l'immunologie par exemple.

- Institut de Myologie (1997)
- Appel d'offres annuel « Myologie fondamentale et développement des thérapeutiques »
- Participation à la création de Treat-NMD, réseau d'excellence européen (2007)

ii) Des maladies d'origine génétique.

L'AFM s'attache à développer des outils d'intérêt général, des moyens et des savoirs pour accélérer la compréhension des maladies génétiques et ouvrir le chemin aux thérapies issues de la connaissance des gènes.

- Généthon (1990) et son établissement de thérapie génique et cellulaire (2006)
- Premières cartes du génome humain (1992-1996)
- Soutien à 14 banques d'ADN
- Appel d'offres annuel « Myologie fondamentale et développement des thérapeutiques »
- I-Stem (2005)
- Soutien à la Fondation Imagine (2007)
- Soutien à Atlantic BioGMP (2007)

iii) Des maladies rares.

L'AFM s'attache à développer une stratégie globale pour la reconnaissance de ces malades exclus de la vie économique et sociale.

- Plateforme maladies rares (2001)
- GIS-Institut des Maladies Rares (2002) / appel d'offres Agence nationale de la recherche (2005)
- Contribution à l'élaboration du premier Plan national maladies rares (2004) et du second (2010)
- Mission « Collecte et gènes des maladies rares »

iv) Des maladies chroniques lourdement invalidantes.

L'AFM s'attache à lutter avec d'autres associations, pour faire reconnaître le droit de chaque citoyen à disposer des moyens de compenser ses incapacités, qu'elles soient d'origine physique, intellectuelle ou sensorielle, et permettre à chacun d'être acteur de son projet de vie.

- Création du métier de technicien d'insertion (1988)
- Vie à domicile : Gâte-Argent (1997)
- Implication dans la mise en œuvre de la loi de février 2005 et participation à la mise en place des MDPH
- Programme d'innovations technologiques dans les aides techniques
- Programme répit pour les malades et les aidants familiaux

4.2 Le Téléthon

4.2.1 Définition

Pour remplir ses missions, l'AFM organise, depuis 1987, chaque premier week-end de décembre, le Téléthon, opération de collecte de fonds et de sensibilisation du grand public combinant une émission télévisée de 30 heures et des dizaines de milliers de manifestations dans toute la France.

A l'origine, le Téléthon, contraction des mots télévision et marathon, est un programme télévisuel dont le but est de recueillir des fonds pour l'œuvre caritative AFM. De nombreux artistes (chanteurs, musiciens, comédiens) soutiennent la cause et appellent le public à faire des dons. Les promesses de dons sont recueillies via un standard téléphonique composé de bénévoles et un compteur situé sur le plateau affiche en temps réel le montant des promesses de dons recueillies.

Le Téléthon est le moyen de collecte quasi-exclusif de l'AFM (82% de ses ressources en 2008). C'est également son vecteur essentiel d'information, de communication et de pédagogie.

Par extension, le Téléthon a étendu ses moyens de collecte de dons à d'autres domaines que la télévision : internet et le terrain (« Force T »).

4.2.2 Un événement médiatique unique

Le Téléthon représente la plus grande émission de télévision en direct du monde :

- «30 heures» sur France Télévisions du vendredi (18h50) au dimanche (2h30).
- Deux plateaux centraux à Paris et Annecy en 2009.
- 13 relais régionaux sur France 3 (samedi après-midi).

4.2.3 Le Téléthon 2008 en chiffres

1,2 million de donateurs

104,9 millions d'euros de dons

- 41,9 millions d'euros via France Télévision
- 41,7 millions d'euros via Force T
- 15,8 millions d'euros via Internet
- 5,5 millions d'euros via des partenaires et autres

4.2.4 Le Téléthon 2008 en actions

- 20.000 animations dans les villes et villages de France.
- Plus de 5 millions de personnes mobilisées les jours J.
- 200.000 bénévoles organisateurs.
- 60 partenaires nationaux
- La grande Marche des Maladies rares.
- Petits déjeuners, spectacles et tournois des étudiants et des facultés telles que, Pharma V et la Sorbonne.
- Parade + baptême en Harley.
- Des villages Téléthon : Place Vendôme (ministère de la Justice), Montmartre.
- Raft en Seine, de Bercy à Suresnes en Canoë, Rafting.
- Mobilisation de lieux prestigieux : Starwood, Marriott, Lagardère Paris Racing.
- Paris Rando: Velo et Rollers.
- Mobilisations d'entreprises.

4.2.5 Nouveaux projets 2009 à Paris

- Course dans le Jardin des Tuileries.
- Vente aux enchères à Drouot Montaigne, d'objets appartenant à des artistes connus.
- 24h de Rugby (équipe Assemblée nationale, Elysée, Sénat, Mairie de Paris)..
- Montée des Marches à la Tour Montparnasse.
- Mobilisation des Mairies d'arrondissements avec les OMS (mouvements sportifs).

4.2.6 Le Téléthon de la Bourse et de la Finance

Le Téléthon de la Bourse et de la Finance réunit les professionnels de la bourse et de la finance, salariés comme entreprises, qui souhaitent participer au Téléthon. Plusieurs initiatives caritatives s'inscrivent dans le cadre du Téléthon de la Bourse et de la Finance :

- La course du Téléthon de la bourse et de la Finance réunit depuis près de 20 ans les salariés des établissements partenaires qui courent autour du Palais

Brongniart pendant tout le week-end du Téléthon : une course de 24 heures non stop rassemblant plus de 1.000 participants du vendredi 17 au samedi 17h. Cette année cette course s'ouvre au public et se déroulera dans le Jardin des Tuileries.

- Les animations Téléthon organisées au sein des sociétés partenaires (défis sportif, évènements culturels, ...)
- Les dons des salariés solidaires avec possibilité d'abondement de la part de leur entreprise.
- Les dons en ligne : bannières « Téléthon de la Bourse et de la Finance » disponibles sur les sites intranet des membres du syndicat, sur le blog ou sur boursorama.fr.
- L'appel public à la générosité objet du présent prospectus.

4.2.7 Utilisation des dons

Depuis 1987, les dons du Téléthon permettent à l'AFM de financer différentes pistes thérapeutiques. Les unes font appel à la pharmacologie classique, les autres sont très innovantes : utiliser un gène sain comme médicament, intervenir directement sur le gène pour le réparer ou encore reconstruire des organes lésés grâce à des cellules souches. Au cours des dernières années, ces stratégies thérapeutiques ont démontré leur efficacité chez des animaux atteints de maladies rares et, pour des premières maladies, chez l'homme. Trente quatre essais sont en cours ou en préparation pour des maladies neuromusculaires ou non, financés par l'AFM grâce aux dons du Téléthon. Les chercheurs sont désormais en passe de trouver des solutions thérapeutiques pour des dizaines de maladies génétiques (muscle, vision, déficit immunitaire ou encore vieillissement). Au-delà des maladies rares, les résultats obtenus par ces chercheurs et médecins engagés aux côtés de l'AFM pourront servir au plus grand nombre en bénéficiant à des maladies plus fréquentes.

Parallèlement, l'AFM continue à aider les familles dans leur vie quotidienne et œuvre pour que les malades soient reconnus comme des citoyens à part entière. Ses revendications sont, pour la plupart, prises en compte dans la loi pour l'égalité des chances de 2005 : droit à compensation assurant la prise en charge des aides techniques et humaines nécessaires à l'autonomie des personnes en situation de handicap, droit à la scolarisation en milieu ordinaire, droit à l'emploi.

Les emplois de l'exercice 2008 se sont élevés à 120,3 millions euros (dont 104,9 millions d'euros issus du Téléthon) :

- 98,7 millions d'euros consacrés aux missions sociales (dont 61,3% à la mission Guérir, 35,9% à la mission Aider et 2,8% à la Communication) ;
- 13,0 millions d'euros consacrés aux frais de collecte ;
- 8,5 millions d'euros consacrés aux frais de gestion.

4.3 Coordonnées de l'AFM
1, rue de l'International - BP 59
91002 Évry Cedex
Tél. : 01 69 47 28 28
Fax : 01 60 77 12 16

Siège social
47-83, boulevard de l'Hôpital
75651 Paris Cedex 13

5 ANNEXES

Téléthon de la Bourse et de la Finance 2009**Offre aux institutionnels****BORDEREAU DE SOUSCRIPTION AUX**

Document à adresser par courriel par les souscripteurs institutionnels à NYSE EURONEXT
PARIS SA : telethon2009@nyx.com
en mettant en copie de votre mail Neuflyze OBC : telethon09@fr.abnamro.com

Date limite de souscription : **4 décembre 2009 à 17 heures**

Informations à compléter par le souscripteur institutionnel

Souscripteur (raison sociale)	
Adresse	
Nom de la personne responsable	
Courriel	
N° de téléphone	

Informations à compléter concernant le montant de la souscription

Date de la souscription	
Nombre d'ABC souscrites	
Montant nominal d'une ABC	10 euros
Montant total de la souscription (en Euro)	

Rappels :

Montant minimum de souscription : 1.000 euros
Seuil de souscription des co-chefs de file : 15.000 euros
Seuil de souscription des chefs de file : 40.000 euros

Les ABC attestent d'un don caritatif à l'AFM. Ils ne constituent pas des valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. Les ABC ne sont pas assimilés à des instruments financiers négociables et ne sont pas cessibles.

Téléthon de la Bourse et de la Finance 2009



Souscription à ABC d'une valeur unitaire de 10€,

soit un don de €*.

** Avant déduction fiscale de 66%*



Téléthon de la Bourse et de la Finance 2009**Offre aux salariés****BORDEREAU DE SOUSCRIPTION AUX**

Document à adresser par courriel par les employeurs institutionnels à NYSE EURONEXT
PARIS SA : telethon2009@nyx.com

Date limite de souscription : **4 décembre 2009 à 17 heures**

Informations à compléter par l'employeur

Souscripteur (raison sociale)	
Adresse	
Nom de la personne responsable	
Courriel	
N° de téléphone	

Informations à compléter par l'employeur concernant le montant de la souscription des salariés

Nombre total de salariés ayant souscrits des ABC	
Nombre total d'ABC souscrites	
Montant nominal d'une ABC	10 euros
Montant total de la souscription des salariés (en Euro)	

Rappel :

Les ABC attestent d'un don caritatif à l'AFM. Ils ne constituent pas des valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. Les ABC ne sont pas assimilés à des instruments financiers négociables et ne sont pas cessibles.

Téléthon de la Bourse et de la Finance 2009

BORDEREAU DE REGLEMENT DES



Document à adresser par les souscripteurs institutionnels à
 l'AFM – TELETHON, à l'attention de Véronique Meunier
 Par courrier : 1, rue de l'internationale - BP 59 – 91002 Evry cedex
 Ou par fax : 01 69 47 34 49 Ou par courriel : vmeunier@afm.genethon.fr

Date limite de règlement : 18 décembre 2009

Le règlement doit être effectué exclusivement par virement bancaire sur le compte de l'AFM :

Code banque..... 30004

Code guichet..... 00810

N° de compte..... 00010026464

Clé..... 46

IBAN : FR76 3000 4008 1000 0100 2646 446

Important. Libellé à faire figurer IMPERATIVEMENT sur le virement :
P05D09 – DON « Nom du souscripteur institutionnel »

Informations à compléter par le souscripteur institutionnel

Souscripteur (raison sociale)	
Montant du virement (en Euro)	
Date du virement	
Nom de la personne responsable	
Courriel	
N° de téléphone	
Adresse	
Bâtiment, résidence	
N°, rue	
Lieu-dit, BP	
Code postal	
Ville	
Pays	

Informations à compléter pour l'envoi du reçu fiscal (adresse postale), si différente de la précédente

Raison sociale	
Nom du responsable	
Courriel	
N° de téléphone	
Bâtiment, résidence	
N°, rue	
Lieu-dit, BP	
Code postal	
Ville	
Pays	

Téléthon de la Bourse et de la Finance 2009

BORDEREAU DE REGLEMENT DES



Document à adresser par les souscripteurs personnes physiques à
 l'AFM – TELETHON, à l'attention de Véronique Meunier
 Par courrier : 1, rue de l'internationale - BP 59 – 91002 Evry cedex
 Ou par fax : 01 69 47 34 49 Ou par courriel : vmeunier@afm.genethon.fr

Date limite de règlement : 18 décembre 2009

Le règlement peut être effectué : - soit par virement bancaire sur le compte de l'AFM :

Code banque..... 30004

Code guichet..... 00810

N° de compte.... 00010026464

Clé..... 46

IBAN : FR76 3000 4008 1000 0100 2646 446

- soit par chèque à l'ordre de l'**AFM-Telethon**

Important : Libellé à faire figurer IMPERATIVEMENT sur le virement ou au dos du chèque : P 065D09 – DON « Nom et Prénom du salarié »

Informations à compléter par le salarié

Nom	
Prénom	
Montant du don (en Euro)	
Mode de règlement	Par chèque <input type="checkbox"/> Par virement <input type="checkbox"/>
Date de règlement	
Courriel	
N° de téléphone	
Adresse	
Bâtiment, résidence	
N°, rue	
Lieu-dit, BP	
Code postal	
Ville	
Pays	

Informations à compléter pour l'envoi du reçu fiscal (adresse postale), si différente de la précédente

Nom	
Prénom	
Bâtiment, résidence	
N°, rue	
Lieu-dit, BP	
Code postal	
Ville	
Pays	